

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 81 (1930)
Heft: 5

Rubrik: Chronique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

3. Administration de la commune de Nesslau (ct. de St-Gall).
4. Administration de la commune de Lichtensteig (ct. de St-Gall).
5. MM. *A. Mäder*, imprimeur, à Lichtensteig.
6. le colonel *Häusermann*, directeur de la « Viscose », à Balgach.
7. *P. Jaccard*, professeur à l'Ecole polytechnique, à Zurich.
8. *L.-E. Steiner*, ingénieur forestier, à Soleure.
9. *H. Leibundgut*, étudiant forestier, à Münsingen (ct. de Berne).

II. La deuxième édition du tract pour la jeunesse « Unser Wald » est bientôt épuisée. La commission spéciale propose d'en publier une 3^e édition. Cette proposition est admise.

III. Le nouveau contrat avec la maison Bächler & Cie., pour l'impression de nos deux journaux, est admis pour une durée de 3 ans.

IV. M. Darbellay informe du fait que les manuscrits de l'édition française du tract pour la jeunesse (« Forêts de mon pays ») ont été remis à l'imprimerie. Le comité accorde les crédits nécessaires pour la reproduction des planches et autres illustrations.

V. On décide de publier une édition en italien et en romanche du tract pour la jeunesse (« Unser Wald »). Le comité veillera à ce qu'une proposition ferme à ce sujet puisse être déposée lors de la réunion annuelle de 1930, à Lucerne.

VI. On préparera également, pour la même date, un projet en vue de la publication d'une table des matières publiée jusqu'ici par nos deux journaux.

VII. La Société d'assurance générale sur la vie humaine, à Zurich, attire l'attention sur le fait d'une augmentation de la participation à ses bénéfiques. Il est décidé d'adresser un prospectus à ceux de nos membres qui ne font pas encore partie de cette institution, avec les recommandations usuelles.

CHRONIQUE.

Confédération.

Eligibilité à un emploi forestier supérieur. Conformément aux prescriptions actuellement en vigueur, et à la suite des examens subis, le Département fédéral de l'Intérieur a déclaré éligibles à un poste supérieur de l'administration forestière :

- MM. *Angst Ernest*, de Wil (canton de Zurich);
- Badoux Eric*, de Cremin (canton de Vaud);
- Oppliger Fritz*, de Heimiswil (canton de Berne);
- Roth Conrad*, de Kesswil (canton de Thurgovie).

Cantons.

Berne. *Assemblée d'hiver de la Société bernoise des forestiers.* Le canton de Berne, comme ceux des Grisons, de Neuchâtel et de Vaud, possède une société cantonale qui groupe le personnel fores-

tier, ainsi que quelques propriétaires de boisés ou amis de la forêt. Elle tient deux réunions par année, celle de l'été prévoyant une excursion organisée alternativement dans les boisés de l'un des 19 arrondissements.

La dernière assemblée générale d'hiver, le 1^{er} mars, au Bürgerhaus de la ville fédérale, avait attiré une cinquantaine de sociétaires. On avait eu l'amabilité d'y inviter le rédacteur du « Journal forestier suisse ». Aussi se fait-il un plaisir, tout en remerciant de cette attention, de narrer brièvement les faits principaux de cette réunion.

Sous la présidence de M. *Marcuard*, inspecteur des forêts bourgeoises de la ville de Berne, la partie administrative fut rapidement liquidée. Relevons cette particularité des débats, c'est qu'ils ont lieu exclusivement en « Berner Dütsch », dans le savoureux patois de nos confédérés bernois. Au cours des discussions, on se sent bien en Suisse et c'est un régal, pour qui comprend cet idiome, d'en savourer toutes les finesses.

Pareil régal linguistique ne serait plus possible en Romandie; nos beaux et savoureux patois ne sont, presque partout, plus qu'un souvenir. Et je me demande si, même à Fribourg, où pourtant le patois s'est conservé le mieux, un cénacle de forestiers pourrait encore, pendant une demi-journée, discuter de questions professionnelles en patois. Il est permis d'en douter. Hélas ! *Tempora mutantur.*

Sans doute, quelques-uns des anciens sauraient-ils encore lancer, par exemple, ceci : « Raodjâ, l'iré ona rude balla plliante, tant granta qu'on poïve pa ein vouaiti lou fin coûtset, e rein qué avoué on tot petit pllioumet de branzte. Ma que lou vaudai te preingne pire, on einludze lâi a tsezî deschu on dzo que fasai ona monetia de tein; la sapalla a schetzi e la faillû la fotre bâ. No za bailli dao tot bi boû; l'avai quazu mein de niaus. »

Mais seraient-ils compris ? Et pourraient-ils, comme nos bons amis de Berne, discuter congrûment en patois des problèmes les plus actuels qui préoccupent les forestiers ?

La page est bien tournée et le temps du patois en Romandie définitivement révolu. Mais à quoi servirait-il de le déplorer !...

La partie administrative liquidée, les participants se rendent, par un nouveau pont en construction, sur l'Aar, au jardin botanique de l'Université. Et là, dans l'auditoire de botanique, M. le professeur Dr *Rytz* entretient ses auditeurs des particularités botanico-forestières du grand parc national de Bielowiec, en Pologne. Ce fut une leçon fort intéressante de géographie botanique, illustrée de belles projections lumineuses. Les amis de la nature ont appris avec plaisir que cette vaste réserve, dont la Pologne peut être fière et où prédominent le charme, l'aune, le chêne et le pin sylvestre, est au bénéfice des plus sages mesures de conservation de la part de l'Etat.

Immédiatement après la conférence de M. *Rytz*, l'inspecteur forestier fédéral *Henne* a exposé l'état actuel de la question d'un projet

de sécherie fédérale pour les graines forestières. On sait que la loi fédérale de 1902 sur les forêts prévoit l'établissement, par la Confédération, d'un tel établissement. La guerre, malheureusement, est venue empêcher la réalisation de ce projet. Dès lors, l'inspection fédérale n'a pas cessé d'y vouer tous ses soins. M. l'inspecteur Henne, chargé particulièrement des études de la question, a bien voulu expliquer à quoi celle-ci en est. Elle semble s'approcher enfin d'une solution. Et l'on a été heureux d'apprendre qu'au lieu d'un établissement fédéral unique, il est prévu de pratiquer une décentralisation raisonnable. Quatre de ces sécheries, installées simplement, vont être mises en action cette année, dont une dans la Suisse romande. Voilà une nouvelle bien propre à réjouir ceux qui, avec raison, estimaient que notre pays est resté décidément en retard dans ce domaine.

Aussitôt après le repas de midi, au Bürgerhaus, la séance est reprise. Et l'on attaque la pièce de résistance de la réunion : la discussion des thèses de l'inspecteur forestier M. *Winkelmann* sur un projet de *réorganisation forestière dans le canton de Berne*.

Il est question, en effet, depuis plusieurs années, de modifier sur quelques points l'organisation actuelle.

En résumé — nous aurons peut-être l'occasion de revenir sur la question — voici ce dont il s'agit. Beaucoup de forestiers bernois estiment trop élevée l'étendue moyenne de leurs arrondissements forestiers. Elle dépasse, en effet, sensiblement celle de la plupart des autres cantons. Aussi bien, l'idée a-t-elle germé de chercher à augmenter le nombre de ces arrondissements.

Quels moyens employer pour y parvenir ? Serait-il possible, en particulier, d'obtenir la participation financière des communes forestières, alors que maintenant les inspecteurs forestiers d'arrondissement sont payés par l'Etat seul ? En d'autres termes, pourrait-on recourir au mode de faire appliqué, depuis longtemps, dans le canton de Neuchâtel et auquel s'est rallié celui de Vaud en 1918 ?

La question a déjà été abordée, à la réunion du 19 février 1927, de la Société bernoise des forestiers. Alors, M. *Winkelmann* avait présenté une excellente étude, qui a été publiée.

Il s'agissait de reprendre la question, en partant de l'idée qu'elle avait eu le temps de mûrir dans les esprits. Pour faciliter la discussion, M. *Winkelmann* avait résumé ses idées sous forme de questions. Les voici :

1. Par quel moyen les communes et corporations forestières pourraient-elles être mises dans l'obligation de supporter une partie des frais de la gérance de leurs forêts ? Quel devrait être le montant de cette participation ? (*Proposition Winkelmann* : 1 fr. par ha boisé dans le Mittelland et le Jura, 50 cts. par ha dans l'Oberland ? ou : 25 cts. par mètre cube de la possibilité, dans tout le canton).

2. Comment l'Etat pourrait-il participer à la gérance plus intensive des forêts communales ? S'agirait-il d'augmenter le nombre des

arrondissements, ou bien d'accorder une subvention à la création de nouveaux postes de gérants communaux ?

3. Quelle serait la meilleure utilisation de versements communaux, augmentés éventuellement de subventions cantonales ? Seraient à examiner les solutions suivantes :

- a) Diminution de l'étendue moyenne des arrondissements; quels seraient, dans ce cas, les principes à appliquer ?
- b) Attribution, dans les arrondissements les plus étendus, d'un aide à l'inspecteur, sous forme d'un adjoint. (Dans ce cas, celui-ci aurait-il à gérer, avec pleine responsabilité, une partie de l'arrondissement; ou bien, serait-il un aide pour l'ensemble des affaires de l'arrondissement ?)
- c) Comment les bureaux d'arrondissement pourraient-ils être organisés mieux, de telle sorte que les inspecteurs disposent de plus de temps pour les tâches proprement professionnelles, en particulier le travail en forêt ?

4. Comment le personnel forestier subalterne pourrait-il plus effectivement venir en aide au personnel supérieur dans la gérance technique ? (Préparation meilleure; amélioration des traitements; attribution de triages ?)

C'est autour de ces questions diverses que la discussion a porté; mais il ne saurait être question d'entrer ici dans le détail.

Il semble bien, pour autant que nous avons pu en juger d'après les débats, que l'on est d'accord sur ce point : les arrondissements bernois actuels sont trop grands ! Ce premier point admis, et M. le Conseiller d'Etat *Moser*, chef du service forestier, l'a reconnu sans ambages, il sera possible de trouver le remède à appliquer.

On a fait valoir, dans la discussion, que les communes de l'Oberland, aux forêts peu productives et d'exploitation difficile, devraient être mises au bénéfice de ces circonstances particulières. C'est là un postulat équitable; mais, ainsi que l'ont fait remarquer plusieurs orateurs, il ne faut pas oublier qu'une gérance plus intensive de ces boisés alpins aurait infailliblement comme conséquence une augmentation de leur rendement. On a entendu, avec satisfaction, un des représentants les plus autorisés de cette région déclarer que l'Oberland ne saurait venir jouer le rôle d'un sabot dans la question.

Cette dernière a certainement fait un pas en avant, grâce à la discussion survenue durant cette intéressante séance.

Mais quelles conséquences pratiques va-t-il en résulter ? La modification espérée par la majorité des forestiers bernois, dans l'organisation de l'administration forestière de leur canton, pourra-t-elle se produire sans une revision de la loi forestière actuelle, qui date de 1905 ? Auquel des deux systèmes en présence le canton de Berne donnera-t-il la préférence ? Quand ces innovations, espérées par beaucoup — tout particulièrement par les éléments les plus jeunes — déployeront-elles leurs effets ?

Tout autant de questions, fort importantes, dont il sera intéressant de voir quelle solution le canton de Berne saura leur donner. Nous ne manquerons pas de tenir nos lecteurs au courant de leur développement.

M. le président Marcuard, qui est intervenu à plusieurs reprises dans la discussion, avec autant de courage que d'à-propos, a dirigé ces intéressants débats avec une réelle distinction et a su veiller à ce qu'ils restent toujours courtois. Aussi gardons-nous un agréable souvenir des quelques heures passées dans la compagnie de nos confrères bernois.

H. Badoux.

Vaud. *Rapport de la commission vaudoise pour la protection de la Nature en 1929.* Quand s'est déclanché, en Suisse, vers 1910, le grand mouvement en faveur de la protection de la Nature, dont le couronnement a été la fondation de la Ligue suisse et la création du parc national de l'Engadine, des sous-sections se sont constituées dans la plupart des cantons. Celles-ci sont généralement rattachées à la société cantonale des sciences naturelles; elles ont fait sans bruit — il est équitable de le relever — beaucoup d'utile besogne. Et cette activité est d'autant plus méritoire que nombre de ces sous-sections ne disposent que de ressources fort modestes.

Nous savons, par exemple, que la section neuchâteloise étudie, depuis quelque temps, la mise en réserve, au territoire de La Sagne, d'une tourbière menacée de destruction, remarquable entre autres par le fait qu'elle héberge un beau massif du pin de montagne. Sans doute aurons-nous l'occasion de revenir, tôt ou tard, sur cette question. Pour l'instant, nous nous bornons à souhaiter que les hommes dévoués qui s'en occupent puissent réussir dans leur entreprise.

La section cantonale vaudoise compte parmi les plus agissantes. Présidée par M. *Maurice Moreillon*, inspecteur forestier, elle a déjà quantité d'heureuses innovations et décisions à son actif. Elle ne compte pas moins de 23 membres, dont 12 professeurs, 3 médecins, 3 inspecteurs forestiers et même un géomètre. Son rapport pour 1929, rédigé par M. Moreillon, vient de paraître au « *Bulletin de la Société vaudoise des sciences naturelles* ». C'est tout plaisir d'y glaner dans la liste des mesures prises durant l'année écoulée. On y lit, par exemple, les renseignements suivants :

M. *L. Blanchet*, syndic du village des Clées, a bien voulu renoncer à faire mettre en valeur une petite parcelle mouillante lui appartenant (à 550 m d'alt.), de façon à assurer la conservation de la primevère farineuse (*Primula farinosa*) qui devient de plus en plus rare, au pied du Jura, depuis que l'on procède au drainage des sols humides.

M. *Ch. Meylan*, à Ste-Croix, a découvert sur un vieux hêtre, dans le vallon de la Dénériaz, la présence de *Ricasolia amplissima* Scop., magnifique lichen inconnu jusqu'alors dans la chaîne du Jura. Grâce

à l'appui des autorités forestières de Ste-Croix, ce hêtre sera considéré comme une réserve.

La municipalité de *Rances* a offert aimablement à la Société vaudoise des sciences naturelles un bloc erratique à conserver et dont celle-ci pourra faire choix.

Une autre commune, celle de *Lignerolle*, qui avait déjà à son actif un tel cadeau (1919), en a fait un deuxième en 1929. Et, au territoire de la commune de *Yens*, deux propriétaires particuliers ont eu la générosité d'en faire autant pour assurer la conservation de deux blocs erratiques remarquables.

Et c'est ainsi que s'allonge la liste des dons et cessions en faveur de la conservation de la Nature, dont la commission vaudoise a été la diligente inspiratrice. Vraiment, voilà une liste qui est tout à son honneur !

C'est avec la plus réelle satisfaction que nous avons lu cette conclusion de la notice de M. Moreillon : « Il ressort de ce rapport que l'Etat, les communes et les particuliers sont toujours bien disposés en faveur de la protection de la Nature dans notre pays, à laquelle on arrive plus facilement par la persuasion que par des dispositions légales. »

Puissent cette mentalité et ces heureuses dispositions, qui nous comblent d'aise, se maintenir et se développer encore ! H. B.

Divers.

Nombre des abonnés du « Journal forestier suisse » le 12 avril 1930. Notre imprimeur MM. Büchler & Cie, à Berne, a eu l'amabilité de nous adresser le tableau suivant des abonnés de notre journal. La liste de ceux-ci en a été arrêtée au 12 avril :

	En Suisse	A l'étranger
1. Membres d'honneur	2	—
2. Membres ordinaires de la Société forestière suisse	88	8
3. Service gratuit et d'échange	32	18
4. Sociétaires de langue allemande abonnés au journal	57	—
5. Abonnés ordinaires	335	58
6. Abonnés aux deux éditions	23	34
<i>Total :</i>	537	118

655

Le 25 mars 1929, ce nombre total des abonnés s'élevait à

629

Il y a donc eu, pendant l'année écoulée, une augmentation de 26 abonnés. Voilà un fait réjouissant. Nous en sommes profondément reconnaissant à nos lecteurs et les remercions de cette preuve d'attache-

ment. Nous nous plaignons à espérer qu'ils voudront bien nous continuer ce bienveillant appui. Et nous osons les prier de vouloir bien faire, à l'occasion, le geste nécessaire pour amener à notre journal de nouveaux abonnés. Il suffit parfois d'une simple recommandation, d'un mot dit au bon moment. A tous ceux qui voudront bien ainsi collaborer à l'activité du « Journal forestier suisse », nous adressons d'avance l'expression de toute notre reconnaissance.

La Rédaction.

BIBLIOGRAPHIE.

Ignacio Echeverria : **Celulosa lenosa**. Une plaquette in-8°, de 110 pages, avec 30 figures dans le texte. La Moncloa, à Madrid, 1928.

La présente plaquette, due à la plume d'un des collaborateurs scientifiques de la station espagnole de recherches forestières, est consacrée à la fabrication de la cellulose extraite du bois.

De nombreuses statistiques et des graphiques montrent la marche de la production de la pâte de bois dans le monde. Les pays où fleurit surtout cette industrie, laquelle alimente celle du papier, sont les Etats-Unis d'Amérique, le Canada, la Suède, l'Allemagne, la Finlande et la Norvège.

A côté de ces données statistiques, l'auteur décrit sommairement les différentes méthodes de fabrication de la soie artificielle; il examine la question de savoir quelles seraient les essences propres à alimenter, en Espagne, une pareille industrie.

L'ouvrage s'achève par une compilation des modes de fabrication de la cellulose, utilisés surtout en Allemagne.

Le texte est judicieusement complété par des graphiques et photographies bien compris.

H. B.

M. L. Ljoubomir Markovitch et Milan Manoylovitch. **Le dépérissement du chêne pédonculé dans les forêts de Croatie et de Slavonie**. Un opuscule in-8°, de 104 pages. — Belgrade, 1929.

Cet opuscule, dû à la plume de deux forestiers yougoslaves, est écrit en langue serbe. Il n'est cependant pas lettre fermée pour ceux qui n'en possèdent pas le secret, cela grâce à deux résumés en langue française. Les auteurs sont, au reste, tous deux d'anciens élèves de l'Ecole forestière de Nancy.

Le problème exposé par MM. Markovitch et Manoylovitch est fort intéressant et de portée générale. Il vaut donc la peine de l'examiner avec quelque détail.

Ces deux forestiers se sont demandé quelles sont les causes du dépérissement du chêne pédonculé en Slavonie, où cet arbre est l'essence forestière principale. La plupart des auteurs ayant abordé la question arrivaient à cette conclusion que le phénomène est d'ordre pathologique, ou entomologique; il serait provoqué par des champignons et insectes divers. Pour les uns, l'oïdium du chêne serait le coupable, ou encore l'agaric mielleux (*Armillaria mellea*); à en croire d'autres, c'était plutôt le bombyce